

Durée

0.5 jour
(3.5h)

Date(s)

À la demande

Lieu(x)

Suze-la-Rousse

Tarif

120 € HT
144 € TTC

Public visé :

- Vignerons
- Techniciens viticoles
- Directeurs de cave
- Oenologues
- Maîtres de chai
- Personnes en reconversion professionnelle dans la filière

Objectif :

Les objectifs de cette formation en oenologie sont les suivants :

- Comprendre les enjeux et le cahier des charges
- Utiliser la méthode HACCP de façon optimale



Programme :

Sécurité alimentaire dans la filière vitivinicole.

1. La réglementation européenne en vigueur
2. Les dangers alimentaires de la filière
3. Les 12 étapes de la mise en place de l'HACCP et leurs applications
4. Les documents de traçabilité en sécurité alimentaire au cours du processus d'élaboration
5. Le matériel et les bâtiments en conformité avec les principes de la réglementation

Prérequis :

Aucun

Moyens pédagogiques :

Documents pédagogiques –
Diaporama – Étude de cas

Effectifs :

Mini : 8 personnes
Maxi : 30 personnes

Moyens d'encadrement :

L'Université du Vin assure l'encadrement technique de la formation et garantit le choix de

Moyens d'évaluation :

Une synthèse de l'évaluation des acquisitions peut être réalisée oralement lors d'un échange

l'intervenant spécialisé sur le sujet traité.

intervenant / stagiaires ou sous forme de questionnaire écrit individuel en vue de la validation de l'apprentissage.

Remise aux stagiaires d'un questionnaire de satisfaction

À l'issue de la formation

Remise au stagiaire d'une attestation de formation

Modalités pratiques :

Lieu des cours :

Université du Vin à Suze-la-Rousse

Accessibilité :

Les locaux et la formation sont accessibles pour les personnes en situation de handicap. L'équipe de l'Université du Vin se tient à votre disposition, en amont de la formation, pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter notre référent handicap :

Céline THOMAS 04 75 97 21 30

celine.thomas@universite-du-vin.com

Délai d'accès :

Étude des dossiers par l'organisme de formation et acceptation dans la limite du nombre de participants maximum prévu et des prérequis éventuels.

L'Université du Vin se réserve le droit d'accepter les candidatures jusqu'à la veille de la formation et sous réserve d'une solution de financement assurée et justifiée.